

Uccle, rentrée 2024

Aux parents,
Aux élèves majeurs,

Outre les missions traditionnelles que sont les bilans de santé, le dépistage et la prophylaxie des maladies transmissibles, le service PSE développe une approche plus collective et globale de la santé et des jeunes avec des actions ciblées auprès d'eux (comme l'environnement scolaire, l'alimentation, l'éducation à la vie relationnelle affective et sexuelle), en concertation avec le Conseil de Participation et le service PMS.

Les bilans de santé dans l'enseignement secondaire sont gratuits, obligatoires et exclusivement préventifs. Ils sont organisés comme suit :

1^{ère} année différenciée
2^{ème} année
4^{ème} année

Dans le courant de l'année, un bilan vaccinal sera effectué pour tous les élèves : Le HPV (2 doses) pour les 2^{ème} année, le rappel du DTC pour les 4^{ème} année.

L'école fréquentée par votre enfant a accepté l'équipe PSE proposée.

Si vous souhaitez la refuser, la loi vous en donne la faculté. Dans ce cas, elle vous oblige à choisir une autre équipe PSE agréée, à procéder à l'examen médical requis endéans les deux mois à partir de votre opposition. Celle-ci doit nous être signifiée par lettre recommandée avant le 30 octobre 2024.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Bien à vous.

L'équipe médicale.